COLLECTES EXCEPTIONNELLES

Ces collectes sont UNIQUEMENT réservées aux particuliers résidants sur le territoire du SICTOM

Sur présentation d'un justificatif de domicile obligatoire (dépôt nominatif)



- Envergure inférieure à 1,50 m;
- Sans terre entre les racines ;
- Déchargement et mise en benne par vos soins ;

VENDREDI 24 SAMEDI 25 MAI

Dechetere de Ottry-aux-Loges

2024



Sont acceptés :

- Pneus de véhicules légers, quad, 4x4, motos :
- Dépôt limité à 4 pneus par foyer ;

Sont refusés : pneus jantés



Le SICTOM rappelle que les distributeurs sont dans l'obligation de reprendre les pneus usagés, dans la mesure où leur prix de vente indut une taxe de participation aux frais de reprise et de recyclage.